



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 3 1 / 0 5 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 0 5 / 0 9 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7914

1 Intitulé du projet

Projet d'extension du parking relais de la gare de la commune de Couëron (44)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Nantes Métropole

Raison sociale

collectivité territoriale

N° SIRET

2 4 4 4 0 0 4 0 4 0 0 1 2 9

Type de société (SA, SCI...)

EPCI

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

COLIN

Prénom(s)

Christine

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41-a) : 41. Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Le projet prévoit de créer 152 places supplémentaires accolées au parking actuel. pas d'ICPE

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le parking relais existant a été réalisé en 2018, il compte 124 places (83 places créées en 2018 en plus des 41 places déjà existantes juste devant la gare) et arrive aujourd'hui à saturation. Les transports en commun, l'intermodalité et le covoiturage se sont développés dans cette commune aux portes de l'agglomération Nantaise. Le projet prévoit de créer 151 places supplémentaires pour aboutir à un total de 275 places de stationnement et ainsi contribuer au développement du covoiturage et de l'intermodalité en lien avec la gare. Les nouvelles places créées sont prévues sur des parcelles accolées au parking actuel. Actuellement l'une de ces parcelles est d'usage agricole et l'autre est une parcelle privée (jardin d'agrément et habitation). L'ensemble est d'une surface de 5 000 m² traversé par des linéaires de haies. la démolition de l'un est bâtiments est à prévoir (maison en bois et toit en taule). abattage de deux arbres et de 55m de haie de laurier palme est prévu. Aucune destruction d'habitats naturels protégés, ou de zone humide n'est à prévoir. Les places de stationnements seront réalisées en matériau drainant (type pavés terre pierre), la structure de la voirie sera une structure drainante pour une infiltration des eaux pluviales. Les eaux pluviales seront infiltrées en totalité dans le projet par des espaces non imperméabilisés (espaces verts, stationnements avec des joints drainants. Seule la voirie est imperméabilisée. Des ombrières vont aussi être installées. l'éclairage sous les ombrières sera sur le même principe que pour l'éclairage général avec coupure la nuit. La gestion des eaux pluviales est également prise en compte.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de venir renforcer l'offre de places disponibles pour organiser le covoiturage et intermodalité dans l'agglomération Nantaise. Les usagers pourront stationner leurs véhicules sur ces emplacements pour rejoindre d'autres espaces de l'agglomération en train via la gare de Couëron ou en covoiturage. Le PADD de l'Agglomération appuie fortement sur le levier du stationnement dans son rôle d'espace de covoiturage :

" Faire de la politique de stationnement un levier d'action en faveur du changement des pratiques de mobilité. Le stationnement est un critère déterminant de choix du mode de déplacement. Par exemple, lorsque le stationnement sur le lieu de travail est contraint, les automobilistes privilégient d'autres modes de transports. Le stationnement est donc un levier pour encourager l'usage de modes alternatifs à la voiture ou le covoiturage. Comme le stationnement constitue le début et la fin de tout déplacement en véhicule individuel, agir sur le stationnement c'est aussi agir sur les déplacements en tant que tels"

L'objectif du projet répond à une nécessité et une ambition issue du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Des travaux de terrassement et de déboisement sont à prévoir. Les éléments déboisés sont principalement des boisements d'ornement (Laurier palme). Le laurier palme étant une espèce exotique envahissante, sa suppression n'impacte pas un habitat protégé. Les boisements supprimés seront remplacés par des boisements aux essences locales.

Environ 55mètres linéaires de laurier palme seront abattus, et deux arbres feuillus.

Un bâtiment sera également démoli : une maison en bois de plein pied avec une toiture en taule, et une remise accolée.

la plantation de 150mètres de haie bocagère aux essences variées et locales est prévu le long de la limite est du site et le long de la voie ferrée en limite de la parcelle privée.

Environ 1 750m² d'ombrières vont être installés réparties sur 5 zones de stationnement (sur le parking existant et l'extension). Les ombrières double ont pour taille : 13.2m de large avec une hauteur de 2.8 à 5.14m. Pour les ombrières simples installées sur le pourtour du P+R, celles-ci vont faire 6.2 m de large pour 3.10 à 4.10 m de haut.

Sur le P+R, des appuis vélos sont positionnés à l'entrée du parking. La plus forte demande en stationnement vélo se trouve côté gare SNCF (rue de la gare) et à cet effet, lors des travaux du parking, un parking sécurisé (abri sécurisé) a été installé.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation le parking relais fonctionnera de la même manière que le parking existant.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le projet devra faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux au titre Article R421-9 du code de l'urbanisme (Les ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol dont la puissance crête est inférieure à trois kilowatts et dont la hauteur maximum au-dessus du sol peut dépasser un mètre quatre-vingts ainsi que ceux dont la puissance crête est supérieure ou égale à trois kilowatts et inférieure à un mégawatt quelle que soit leur hauteur.)
- Une demande de permis d'aménager au titre de l'article R421-19 du code de l'urbanisme (Aire de stationnement ouvertes au public, créant une capacité d'accueil totale d'au moins 50 unités)
- Aucun dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau n'est requis en raison des caractéristiques d'infiltration du projet (surface des eaux du bassin versant intercepté par le projet < 1ha / les 1450m² de voirie sont la seule surface imperméabilisée) article R214-1 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Voirie: 1 450 m ² Cheminement piéton: 125 m ² Espaces verts: 2 065 m ² Stationnement: 1 715 m ² surface couverte par les ombrières environ 1750m ² Surface totale: 5 355 m ² (environ) Hauteur des ombrières : de 2,8mètres au point bas à 5,14mètres au point haut	m ² mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 3 Voie : Les Daudières

Lieu-dit :

Localité : Couëron

Code postal : 4 4 2 2 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1 ° 4 3 , 2 9 " 2 Lat. : 4 7 ° 1 3 , 2 2 " 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site se trouve en zonage Acl4 (sous-secteur dédié aux constructions relevant de la destination Équipements d'intérêt collectif et services publics) PLUm Nantes Métropole. Compatible avec le PLUm.

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet de parking relais initial a été réalisé en 2018. 83 places ont été aménagées. les parcelles où se trouvent le parking relais actuel et celui en projet étaient des prairies temporaires agricoles jusqu'en 2017 et ne sont plus cultivées depuis.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est couverte par ce plan mais les parcelles du projet ne sont pas des zones à risque.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	Le plan de prévention des risques d'inondations de Coueron a été adopté en 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet envisage de l'apport de matériaux de voirie (graves, enrobés)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	le projet dans sa phase d'exploitation ne prévoit pas la consommation d'eau potable. De même, en dehors du traitement des eaux pluviales, le projet n'est pas concerné par le traitement d'eaux usées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le contexte agricole de la zone d'étude ne favorise pas la nidification de nombreuses espèces, hormis les espèces inféodées aux milieux agricoles telle que l'Alouette des champs. Toutefois, cela reste une zone d'alimentation possible pour des Corvidés, le Vanneau huppé... Les haies qui bordent le site peuvent permettre la nidification de certaines espèces d'oiseaux. L'impact potentiel est faible en raison de la faible surface déboisée et du nombre conséquent d'arbres matures conservés sur le site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	3700m ² d'espaces agricoles seront consommés. Ces terrains ne sont plus cultivés depuis 2018 (correspondant aux parcelles cadastrales : CK0123 et le reste de la parcelle CK0120) Le reste des surfaces utilisées sont aujourd'hui des jardins (portion de la parcelle CK0046).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera le stationnement de nombreux véhicules, ainsi que le transit de piétons entre le parking et la gare. L'impact sur la mobilité (transports individuels et en commun, mobilités douces) est positif et fort.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le passage des véhicules peut constituer une source de bruit. Seule l'habitation au nord du parking est concernée. La propriété sur laquelle le projet est réalisée appartient à Nantes Métropole.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	La multiplication des rejets des pots d'échappement des véhicules peut constituer une sources de nuisances olfactives. Néanmoins les véhicules pratiquant le site seront le plus souvent à l'arrêt.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	La nuit les phares des véhicules entrant ou quittant le stationnement seront une source d'émissions lumineuses. De plus le parking sera éclairé, avec néanmoins une coupure de nuit entre 0h30 à 5h30.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	la multiplication des rejets des pots d'échappement des véhicules peut constituer une sources d'émissions de Co2. Néanmoins les véhicules pratiquant le site seront le plus souvent à l'arrêt.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La parcelle aujourd'hui agricole ainsi que le jardin concerné seront artificialisées en partie. la majorité des boisements sont conservés, une haie de laurier palme (55m) sera supprimée, deux arbres seront abattus, une haie d'essences variées et locales sera plantée (150m). Les parcelles qui étaient cultivées jusqu'à présent ne le seront plus en phase d'exploitation du projet, l'impact est donc notable. De plus la maison qui se situe à proximité, dont le jardin est utilisé dans le projet, n'est plus habitée actuellement, l'impact est non significatif.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

les impacts se cumulent avec les impacts de la première partie du parking relais réalisé en 2018 qui avait déjà contribué à l'artificialisation de parcelles agricoles.

Les impacts cumulés sont en partie positifs : regrouper les parcelles artificialisées permet d'éviter les doublons de voirie, et de disperser les usagers. les travaux de 2018 ont déjà permis l'habitation ou la fuite de certaines espèces, évitant aujourd'hui un nouveau dérangement.

Les impacts cumulés sont aussi négatifs : pour les espèces qui n'ont pas fui après la 1ère phase du réalisation du parking, le cumul des impacts conduit à un rétrécissement de leur habitat de fuite.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune zone humide n'a été identifiée sur l'ensemble du site d'étude que ce soit par le critère végétation que par le critère pédologique.

Les inventaires de terrain ont révélé des enjeux faibles à modérés pour l'avifaune et les chiroptères :

Avifaune : Le contexte agricole de la zone d'étude ne favorise pas la nidification de nombreuses espèces, hormis les espèces inféodées aux milieux agricoles telle que l'Alouette des champs, Les haies qui bordent le site peuvent permettre la nidification de certaines espèces d'oiseaux. Lors des inventaires hivernaux, deux individus de Chardonneret élégant ont été observés dans ces haies.

Chiroptères : Le site d'étude peut être un terrain de chasse notamment le long des linéaires boisés. Un potentiel de gîte à chiroptère a été relevé au niveau des vieux arbres présents dans les haies bordant le jardin et la voie ferrée.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les emplacements de stationnement seront réalisés en matériau drainant pour limiter l'artificialisation des sols.

Les abattages d'arbres se feront avec la présence d'un écologue ou avec un passage la veille afin de s'assurer de l'impact faible du déboisement.

Les travaux ne se feront pas en période de nidification, ni en période sensible.

La haie de laurier palme abattue sera replantée par des essences variées et locales sur tout le pourtour du P+R.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les parcelles du projet ne présentent pas d'enjeux particuliers qui nécessiteraient un approfondissement au sein d'une évaluation environnementale. Des inventaires terrain ont été réalisés et ne relèvent pas d'enjeu particuliers, de ce fait les mesures d'évitement ou de réduction simples peuvent déjà être prévues sans évaluation environnementales. L'objectif du projet étant la diminution du trafic routier, et la facilitation du report modal vers les transports en commun, le projet contribue à la préservation de la qualité de l'air et à la diminution des risques routiers. A ce titre le projet ne semble pas nécessiter la rédaction d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Prédiagnostic et synthèse des inventaires faune, flore et zone humide sur le site.	☐
2	Étude Hydrogéotechnique	☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

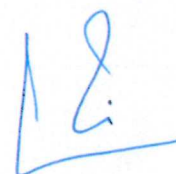
Nom COLIN

Prénom CHRISTINE

Qualité du signataire Directrice du Pôle Loire Chézine

A Saint-Herblain

Fait le 03/09/2024



Signature du (des) demandeur(s)